

Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 27/08/2024 - 17547 - 2021 B 04676 - 903 504 231 - 2N HOLDING

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : 27 AOÛT 2024 Numéro : 17567

PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale ordinaire du 31 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente-et-un mai à dix-huit heures, les associés de la SAS 2N HOLDING au capital de 500 euros, dont le siège social est situé à 20 rue Gay Lussac 91220 BRETIGNY-SUR-ORGE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 90350423100015, se sont réunis au Siège de la société.

L'assemblée est présidée par Mr NOGUES Nicolas en sa qualité de président de la SAS.

Le Président déclare que l'assemblée est légalement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le Président :

- les lettres remises en mains propres contre décharge,
- les comptes annuels
- le rapport de la gérance
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés un mois avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion de la gérance sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- approbation des comptes et affectation du résultat

Puis lecture est donnée du rapport de la gérance.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION – Approbation des comptes

L'assemblée des associés approuve le rapport de gestion de la gérance et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, et donne à la gérance quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NN

DEUXIEME RESOLUTION – Affectation du résultat

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

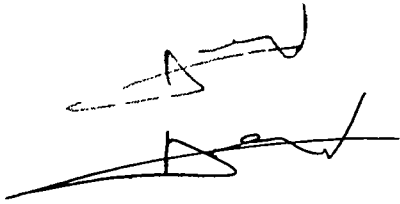
En conséquence, le déficit de l'exercice se montant à la somme de 176 € est affecté pour sa totalité en report à nouveau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents.

Le président:

Mr NOGUES Nicolas

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Nogues Nicolas', written over a horizontal line.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le :	C1012023	et clos le :	31122023	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe :				Régime réel normal	☐
SPFME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social
2N HOLDING	20 RUE GAY LUSSAC
SIRET 9 0 3 5 0 4 2 3 1 0 0 0 1 5	91220 BRETIGNY SUR ORGE
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

ACTIVITÉS
Activités exercées
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

RECAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	176
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art 238 quindecies)

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Reprise d'entreprise en difficulté, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Bassins d'emploi à redynamiser, art 44 duodecies	
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies	Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W
---	--

D. IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité	

E. CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F. CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐
Si oui, indiquez le logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
SASU BAFYAS 13 RUE DE LA PRIEURE 91010 MONDOUVEILLE Tél : 0910917161	

CGA/OMGA	Visitez conventionné	(Cochez la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné			Date : 3/10/24 Lieu : BRETIGNY SUR ORGE
N° d'agrément du CGA/OMGA/visiteur conventionné			Qualité et nom du signataire : NOBUES NICOLAS PRÉSIDENT
			Signature : [Signature]

Examen de conformité fiscale (ECF)	
Cegid Quadra	
Dossier N° H2 en Euros	

Désignation de l'entreprise		2N HOLDING		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		20 RUE GAY LUSSAC		91220 BRETIGNY SUR ORGE		
Numéro SIRET *		9 0 3 5 0 4 2 3 1 0 0 0 1 5		Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2		
				Durée de l'exercice précédent * 1 6		
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 3		
				Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 2		
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		
				Net 3		
				Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010		012		
	Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028		030		
	Immobilisations financières * (1)	040		042		
Total I (5)		044		048		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres * (3)	072	199 948	074	199 948
	Valeurs mobilières de placement	080	1 567	082	1 567	
	Disponibilités	084		086	6	
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	201 515	098	201 515	
	Total général (I+II)	110	201 515	112	201 515	
PASSIF				Exercice N NET 1		
				Exercice N-1 NET 2		
Capital social ou individuel *		120		500	500	
Ecart de réévaluation		124				
Réserve légale		126				
Réserves réglementées *		130				
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131				
Report à nouveau		134		(280)		
Résultat de l'exercice		136		(176)	(280)	
Subventions d'investissement		137				
Provisions réglementées		140				
Total I		142		44	220	
Provisions pour risques et charges		154				
Emprunts et dettes assimilées		156		201 404	140 690	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
Fournisseurs et comptes rattachés		166				
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)		169				
Comptes courants d'associés		173		67	67	
Autres dettes		175				
Produits constatés d'avance		174				
Total III		176		201 471	140 757	
Total général (I + II + III)		180		201 515	140 977	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2024

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		2N HO DING		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Neant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				13 1 1 2 2 0 2 3		13 1 1 2 2 0 2 2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210				
	Production vendue	biens	215		214				
		services *	217		218				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226					
	Autres produits			230					
	Total des produits d'exploitation hors T V A	(I)	232						
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					
	Variation de stock (marchandises) *			236					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240					
	Autres charges externes *	dont crédit bail		242		176		280	
		- mobilier							
		- immobilier							
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle (CFE et CVAE) *	243		244				
	Rémunérations du personnel *			250					
	Charges sociales (cf renvoi 380)			252					
	Dotations aux amortissements *	dont amortissement du fonds de commerce	255		254				
	Dotations aux provisions			256					
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262					
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260							
	Total des charges d'exploitation	(II)	264		176		280		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270		(176)		(280)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers	(III)	280						
	Produits exceptionnels	(IV)	290						
	Charges financières	(V)	294						
	Charges exceptionnelles	(VI)	300						
	Impôts sur les bénéfices *	(VII)	306						
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310		(176)		(280)
	B - RÉSULTAT FISCAL				312		314		176
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C G I) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033 not)			324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (42 articles)	986		342				
Reprise d'entreprises en difficulté (44 articles)		981							
Zone franche urbaine (34 articles A)		987							
Jeune entreprise innovante (44 articles A)		989							
Investissements et souscriptions outre-mer		344							
Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G									
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352		354		176	
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356					
	Déficits antérieurs reportables : *			360					
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				370		372		176	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>2N HOLDING</u>										Néant ☒			
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Pris de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme			⑧				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis J-A, 210-A et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : FN HOLDINGNéant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst techniques matériel et outillage	730		735	
Inst générales agenc am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033 B) déposé au titre de l'exercice précédent)		982	280
Déficits reportables		984	280
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Déficits de l'exercice		860	176
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870+984+860)		870	456

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

Cepi/Quadr

Document N° H2 en Euros

SASU BAFYAS

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2033-F 2024

5

Désignation de l'entreprise : 2N HOLDING				Neant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel *				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 - total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026			
Période de référence		024	160		
Date de cessation		186			

(1) Attention : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SE § Repartition des salariés et dans la notice n° 2033-NI-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Neant ☒

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 9 0 3 5 0 4 2 3 1 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2N HOLDING

ADRESSE (voie) 20 RUE GAY LUSSAC

CODE POSTAL 91220

VILLE BRETIGNY SUR ORGE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crits en bas à droite de cette même case.
- (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
- * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Neant ☒

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET

9 0 3 5 0 4 2 3 1 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

2N HOLDING

ADRESSE (voie)

20 RUE GAY LUSSAC

CODL POSTAL

91220

VILLE

BRETIGNY SUR ORGE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crités en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.